

# Présentation de la politique de Renouveau Agricole et Rural en Algérie et du programme quinquennal 2010-2014.

---

**1. La politique de renouveau agricole et rural, le défi du renforcement durable de la sécurité alimentaire nationale :** Les axes stratégiques de mise en œuvre de la politique de renouveau agricole et rural visent le renforcement de la sécurité alimentaire nationale. Elle passe inévitablement par la recherche, à moyen terme, de changements et d'impacts significatifs sur les bases structurelles qui fondent l'état de sécurité alimentaire de la nation.

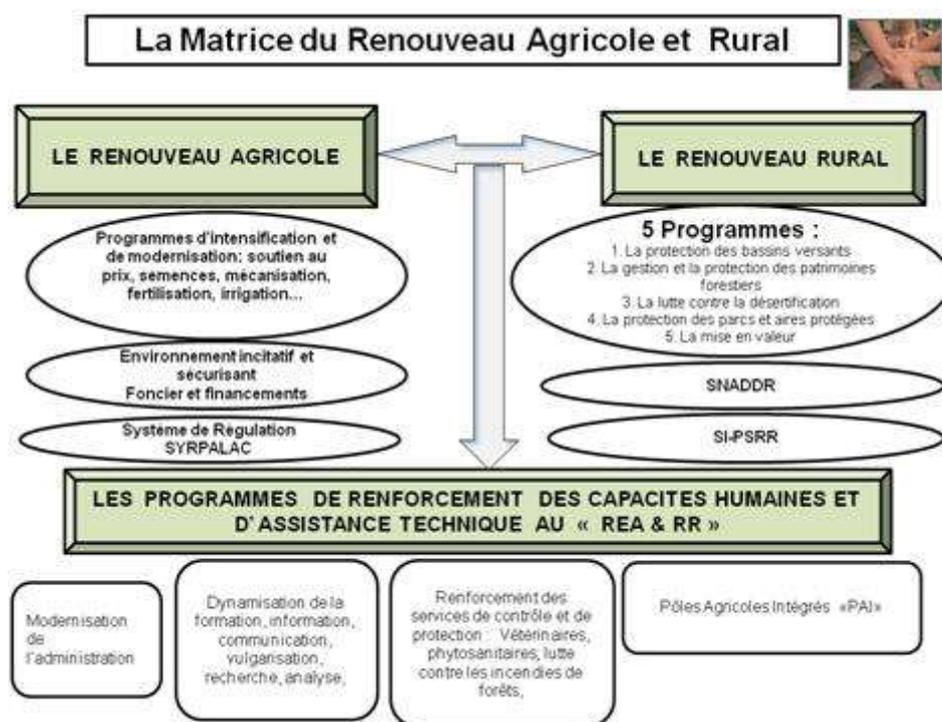
Ce choix stratégique s'est exprimé concrètement dans les orientations données par Son Excellence Monsieur le Président de la République à l'occasion de la séance d'évaluation sectorielle du 14 Septembre 2008. Il a été réaffirmé solennellement à l'occasion de la Conférence Nationale sur le Renouveau Agricole et Rural, le 28 Février 2009, à Biskra puis dans le communiqué présidentiel qui a sanctionné l'audition du secteur en août 2009.

Il s'agit ainsi de réduire les vulnérabilités dans le cadre d'un partenariat public-privé et grâce à une forte implication des différents acteurs et à l'émergence d'une nouvelle gouvernance dans la politique agricole et ce à travers l'accompagnement de:

- ⇒ L'accroissement de la production nationale en produits de large consommation (blé dur, lait) assurant un taux de couverture moyen minimal de 75 % des besoins;
- ⇒ La modernisation et la diffusion des progrès technologiques dans les exploitations agricoles (irrigation adaptée, fertilisation, mécanisation, utilisation des semences et géniteurs améliorés...);
- ⇒ La modernisation et l'organisation des réseaux de collecte et de commercialisation de la production nationale et d'approvisionnement en intrants et services à l'agriculture;
- ⇒ La mise en place des systèmes de régulation interprofessionnels, fédérant les différents maillons des filières de large consommation (SYRPALAC) tels que les céréales, lait, pomme de terre, oléiculture, viandes ...etc créant les conditions de stabilisation des marchés;
- ⇒ La généralisation et l'extension des systèmes d'irrigation agricole en visant 1,6 millions d'hectares, à l'horizon 2014, contre près de 900.000 hectares actuellement.
- ⇒ Le développement des capacités nationales pour atteindre l'autosuffisance dans la couverture des besoins en matière de semences, plants et géniteurs.
- ⇒ D'un développement des espaces ruraux équilibrés, harmonieux et durable .

**2. Les trois piliers de la politique de Renouveau Agricole et Rural :** La politique de Renouveau Agricole et Rural, instrument pour la concrétisation de la souveraineté alimentaire, se décline en trois volets complémentaires :

- Le Renouveau Agricole,
- Le Renouveau Rural,
- Le Renforcement des Capacités Humaines et de l'Appui Technique aux producteurs (PRCHAT).

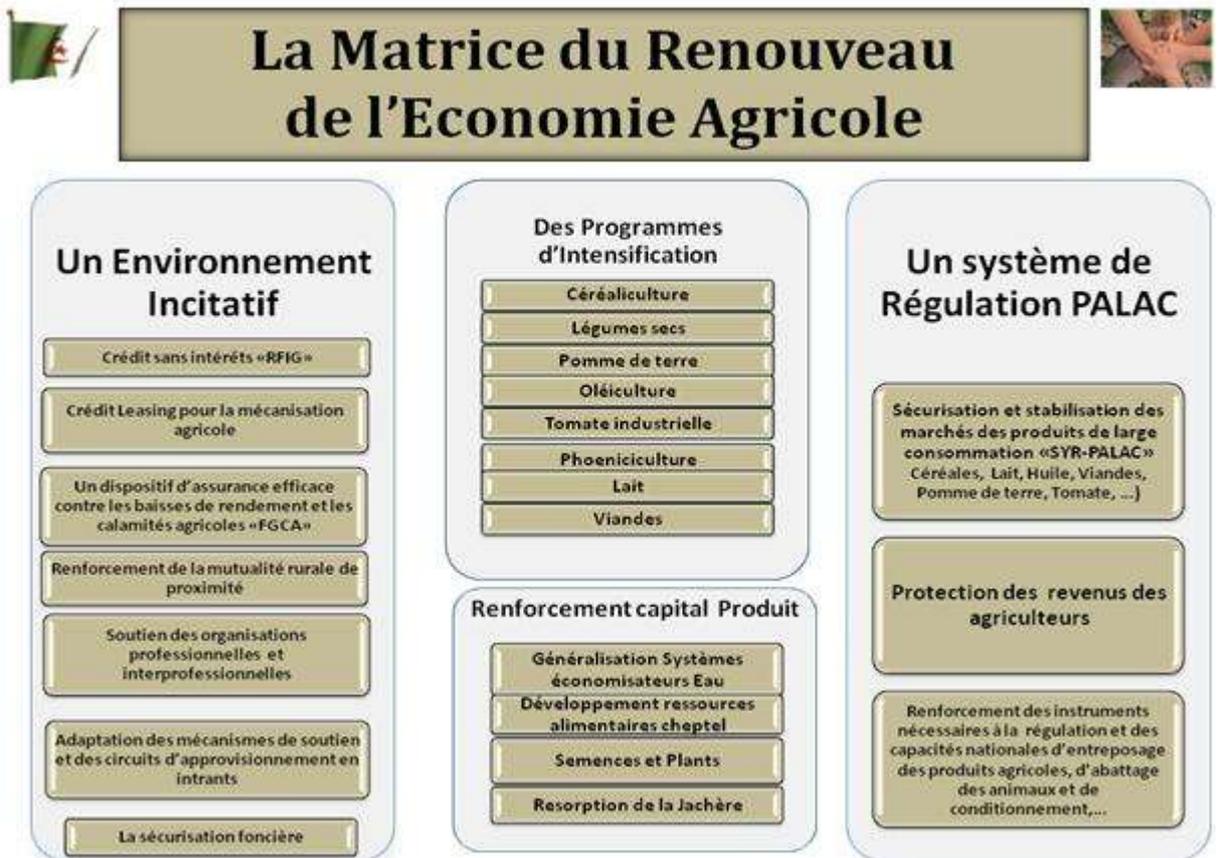


**Le Renouveau Agricole** se traduit, en termes opérationnels, sous forme de trois grands types d'actions :

- le lancement de programmes d'intensification et de modernisation qui visent l'accroissement de la production et de la productivité ainsi que l'intégration des filières concernées. Il s'agit des programmes qui ciblent les céréales, le lait cru, les légumes secs, la pomme de terre, l'oléiculture, la tomate industrielle, l'arboriculture, la phoeniciculture, les viandes rouges et l'aviculture. Ces programmes se déclinent sous forme d'actions de généralisation des systèmes économes en eau, de développement des ressources alimentaires pour les cheptels, de développement de la production de semences, de plants et de géniteurs ainsi que de développement de la mécanisation et de la fertilisation tout en développant et en renforçant les capacités managériales des différents acteurs;
- la mise en place d'un système de régulation (SYRPALAC) qui a deux objectifs : d'une part, sécuriser et stabiliser l'offre de produits de large consommation

(céréales, lait, huiles, pomme de terre, tomate, viandes) et, d'autre part, assurer une protection des revenus des agriculteurs et celles des consommateurs. Pour atteindre ces deux objectifs, les actions programmées visent à renforcer les instruments nécessaires à la régulation ainsi que les capacités nationales de stockage des produits agricoles et les capacités d'abattage des animaux.

- la création d'un environnement incitatif et sécurisant grâce au lancement du crédit de campagne sans intérêt « RFIG », au renforcement du crédit leasing pour l'acquisition de machines et matériels agricoles, à un dispositif d'assurance efficace contre les baisses de rendement et les calamités agricoles (FGCA), au renforcement de la mutualité rurale de proximité, au soutien des organisations professionnelles et interprofessionnelles, à une meilleure adaptation des mécanismes de soutien et des circuits d'approvisionnement en intrants ainsi qu'à travers un effort de sécurisation foncière.

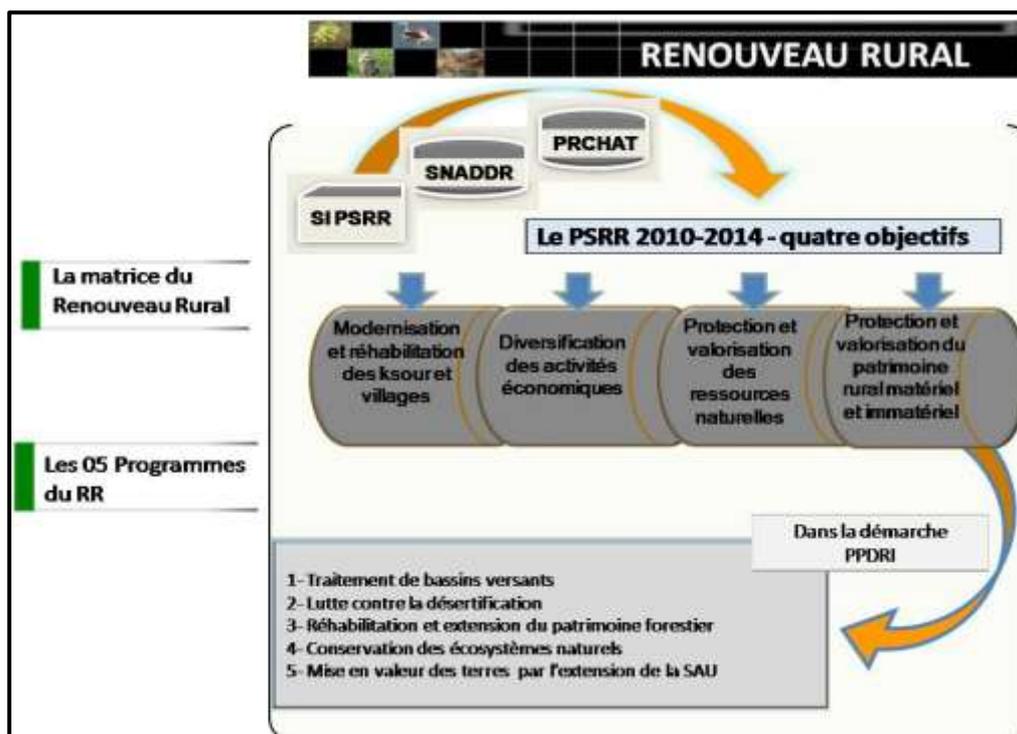


**Le Renouveau Rural**, deuxième volet du cadre stratégique défini, est construit sur la base d'une approche novatrice du développement rural (les Projets de Proximité du Développement Rural Intégré, PPDRI) et cible prioritairement les zones où les conditions de production sont les plus difficiles pour les agriculteurs (montagnes, steppe, Sahara).

Il vise à réinsérer, dans l'économie nationale, les zones marginalisées en mettant en valeur les ressources locales et les produits de terroir jusque là négligés. Ces zones sont ainsi appelées à devenir une source potentielle d'exportations agricoles algériennes.

Pour concrétiser ces objectifs, le Renouveau Rural fera appel à deux outils : le Système d'Information du Programme de Soutien au Renouveau Rural (SI-PSRR) et le Système d'Aide à la Décision pour le Développement Durable (SNADDR). Pour l'utilisation de ces deux outils, il applique, selon le cas, l'une ou l'autre des deux approches suivantes : le Projet de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI) ou le Projet de Proximité de Lutte Contre la Désertification (PPLCD), impliquant la prise en charge du développement local par les communautés rurales ciblées.

Il s'appuie sur **cinq programmes** qui ont pour objectifs la protection des bassins versants, la gestion et la protection des patrimoines forestiers, la lutte contre la désertification, la protection des espaces naturels et des aires protégées ainsi que la mise en valeur des terres et fait aussi appel à une intervention intégrée et intersectorielle au niveau de la base.



**Le Renforcement des Capacités Humaines et de l'Appui Technique aux producteurs** se traduit dans un programme d'envergure de renforcement des capacités humaines et d'assistance technique qui engage le pays dans la voie :

- d'une modernisation des méthodes de l'administration agricole ;
- d'un investissement plus conséquent dans la recherche, la formation et la vulgarisation agricole afin de faciliter la mise au point de nouvelles technologies et leur transfert rapide en milieu producteur.
- d'un renforcement des capacités matérielles et humaines de toutes les Institutions et organismes chargés de l'appui aux agriculteurs et aux opérateurs du secteur ;
- d'un renforcement des services de contrôle et de protection vétérinaires et phytosanitaires, des services de certification des semences et plants, de contrôle technique et de lutte contre les incendies de forêts.

### **3. Les objectifs partagés avec les acteurs du programme quinquennal 2010-2014 :**

Le programme quinquennal mobilisera près de 1000 milliards de dinars de ressources publiques dans la mise en œuvre des différentes mesures et actions d'incitation à l'investissement privé concrétisant l'orientation de son excellence Monsieur le Président de République de consacrer 200 milliards de dinars/an pour soutenir le renouveau agricole et rural.

Il est attendu de ce programme, à l'horizon 2014, l'amélioration de la sécurité alimentaire de l'Algérie induite par les effets conjugués :

- **d'une amélioration du taux de croissance de la production agricole moyenne** : passant d'un niveau moyen de 6% par an (période 2000-2008) à 8,33% sur la période 2010-2014.
- **de l'accroissement de la production nationale et l'amélioration de son intégration et de sa collecte** : La stabilisation de la production céréalière à 54 millions de quintaux (réduction des importations d'orge et de blé dur), et celle du lait à plus de 3 milliards de litres avec un milliard de litres collecté (à intégrer pour répondre aux besoins en laits pasteurisés) devrait influencer aussi de manière effective sur le niveau des importations de la poudre de lait.
- **du renforcement du développement durable et équilibré des territoires et l'amélioration des conditions de vies des populations rurales**: à travers 10.200 projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI) dans 2.174 localités rurales. Ils permettront d'améliorer les conditions de vie de 727 000 ménages ruraux soit près de 4 471 000 habitants et d'avoir un impact sur la préservation et la valorisation de 8,2 millions d'hectares situés dans les zones de montagnes, les espaces steppiques et les zones sahariennes.
- **de la relance durable de l'appareil industriel national et l'amélioration de l'intégration agro-industrielle** : Les mesures mises en place dans le cadre du renouveau agricole en matière de soutien à l'intensification des filières auront des effets importants sur le développement d'une industrie agricole et d'un réseau de petites et moyennes entreprises de production d'intrants et de services à l'agriculture notamment pour répondre aux besoins importants générés par le programme.

- **de la création d'emploi** : La création de près de 1 200 000 équivalents emplois permanents, notamment dans des zones pauvres en opportunités de création d'emplois et de création de revenus hors agriculture.

**Le renouveau agricole 2010-2014** : A ce titre, et pour la mise en œuvre des programmes relatifs au renouveau agricole, le secteur a dégagé une enveloppe de 600 milliards DA pour les cinq prochaines années, soit un montant de 120 milliards DA annuellement.

Ces ressources financières seront principalement consacrées à :

- ⇒ La modernisation et à l'intensification des filières de production de large consommation à travers les soutiens à la mécanisation, à la fertilisation aux systèmes d'irrigation, semences, plants et géniteurs .... Pour les filières céréales, lait, pomme de terre, viandes.... :
- ⇒ L'incitation directe à la production pour les céréales, le lait, les semences...
- ⇒ Le développement des systèmes de régulation et la protection des revenus des agriculteurs notamment à travers le renforcement du Syrpalac pour la filière pomme de terre et son extension progressives aux autres produits agricoles.
  - la réalisation et la valorisation des infrastructures de stockage et de logistique sous froid (08 millions de mètres cubes).
  - l'appui à la réalisation de 39 silos de stockage.

### **Le renouveau rural 2010-2014 :**

Les 10 200 projets prévus au titre des contrats de performance de renouveau rural pour la période 2010-2014 se caractérisent par les indicateurs d'impacts suivants :

Communes	Localités	Ménages	Population touchée	Emploi	Espace traité (ha)	Extension SAU (ha)
1169	2174	726 820	4 470 900	1 000 000	8 192 000	250 000

Les cinq (05) programmes du renouveau rural portent sur :

- **La protection des bassins -versants de barrages** : Il porte sur l'application des études réceptionnées définitivement pour 34 bassins- versants sur une superficie de

3,5 millions d'ha localisés au niveau de 25 wilayas et concernent plus de 350 communes dont la population recensée est de 07 millions d'habitants.

- **Le programme de lutte contre la désertification** : Il est prévu sur 30 wilayas et 338 communes. Il vise un espace de 2,5 millions d'ha dont 137 000 ha seront traités.
- **La réhabilitation et l'extension du patrimoine forestier** : Il a pour objectif, notamment l'amélioration de l'état et de la productivité des peuplements forestiers (la réalisation des travaux sylvicoles sur 118 500 Ha et la plantation sur 36 000 ha).
- **Le programme de Conservation des Ecosystèmes Naturels** : Il est attendu que ce programme touche 52 communes et 35 000 ménages ruraux, le traitement d'un espace sur 188 000 Ha et la création de 17 500 équivalent emplois permanents.
- **L'extension de la SAU pour la mise en valeur des terres agricoles** : La programmation des projets prévus concernant la mise en valeur par la concession de près de 230.000 ha.

***Le Renforcement des Capacités Humaines et de l'Appui Technique aux producteurs 2010-2014*** : Pour cela, le programme prévoit la mobilisation d'une enveloppe annuelle de 24 milliards de dinars par an consacrée aux principales actions de renforcement suivantes :

- ⇒ La mise en œuvre de programme d'envergure de perfectionnement, de formation et de démonstration des technologies agricoles au bénéfice des agriculteurs et des opérateurs ;
- ⇒ La réhabilitation et la construction de nouvelles stations expérimentales et de laboratoires des instituts techniques de développement par filière du secteur ;
- ⇒ La réhabilitation des centres de formation et d'apprentissage du secteur ;
- ⇒ Le renforcement de l'encadrement technique et des services spécialisés et de leur présence territoriale (service d'appui technique, services phytosanitaires, vétérinaires, forestiers ...) ;
- ⇒ Le renforcement de l'administration locale et des moyens de suivi et de contrôle des programmes, y compris les systèmes d'information et de communication ;
- ⇒ Le développement d'études et la mobilisation des compétences nationales et universitaires autour des problématiques du développement agricole et rural et de l'appui en matière d'expertise pour la mise en œuvre des projets.